



Association pour l'animation mathématique
www.animath.fr



Association *femmes et mathématiques*
www.femmes-et-maths.fr

NOM et Prénom de l'étudiante.....
 Adresse électronique (facultatif, voir Art. 7) :
 Formation suivie : Date de naissance :

| |
|----------------------------|
| CONVENTION DE STAGE |
|----------------------------|

Entre

Les associations **Animath** et *femmes et mathématiques* représentées par M. Martin Andler président d'Animath et Mme Véronique Slovacek-Chauveau, vice-présidente de *femmes et mathématiques* ;

Et

L'établissement.....
 Représenté par, responsable de la formation

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention a pour but de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce stage intitulé « Filles et maths : une équation lumineuse » pour les jeunes filles.

Article 2 : Cette journée vise à présenter aux jeunes filles les possibilités en termes de métiers scientifiques et leur capacité à continuer ou s'engager dans des études scientifiques.

Article 3 : Le stage se déroulera le jeudi 1er décembre 2016 toute la journée.

Article 4 : Le comité d'organisation demandera une participation active aux stagiaires.

Article 5 : En complément à la couverture individuelle de l'étudiante, les associations souscrivent une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance MAIF.

Article 6 : Le déjeuner est pris en charge par les associations ci-nommées.

Article 7 : Les stagiaires qui le souhaitent peuvent fournir leur adresse électronique pour garder le contact avec les scientifiques et étudiantes rencontrées (marrainage), et faciliter le suivi des stagiaires, à l'exclusion de toute autre utilisation.

En cas de manquement ou d'inadaptation manifeste de la stagiaire et après concertation, il pourra être mis fin au stage.

Le

Le

L'étudiante

Le/la responsable de la formation

Vu le représentant légal (si l'étudiante est mineure)



Association pour l'animation mathématique
www.animath.fr



Association *femmes et mathématiques*
www.femmes-et-maths.fr

Convention de stage – Annexe pédagogique

Nom de l'étudiante : **Date de naissance :**
Formation :

Emploi du temps de la journée « Filles et maths : une équation lumineuse »

| Matinée | Après-Midi |
|--|--|
| 9h30-10h : Ouverture autour de jeux mathématiques | 13h30 – 14h15 : Ateliers sur les métiers |
| 10h00 – 10h45 : Conférence 10h45 – 12h15 : Speed-meeting « Des métiers et des maths » | 14h15 – 15h45 : Théâtre-forum « Dérivée », pièce de théâtre interactive |
| 12h15 – 13h30 : Déjeuner | 15h45 – 16h00 : Conclusion de la journée. |

Les étudiantes recevront des brochures pour se documenter et aller plus loin.

Signatures

Le responsable de formation :

L'étudiante :

Le représentant légal (si étudiante mineure) :

Associations **Animath** et *femmes et mathématiques*
Institut Henri Poincaré
11-13 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05

À envoyer à : Université de Rennes 1 - UFR maths – Emmanuelle Guiot
263 Avenue Général Leclerc
35042 Rennes - Mail : emmanuelle.guiot@univ-rennes1.fr